

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Bernard MOREL - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 004-714/13/BC

■ Cession à titre gratuit de matériel informatique à la Commune de Roquefort-la-Bédoule

DPSI 13/10755/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Municipalité de Roquefort-la-Bédoule a sollicité la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour bénéficier d'une cession de matériel informatique réformé.

Cette demande a pour objectif d'équiper l'école primaire de la commune de 20 écrans plats TFT. Ces écrans plats TFT seront installés au sein du laboratoire informatique de l'école de la commune de Roquefort-la-Bédoule.

Le matériel, objet de la cession, est du matériel obsolète, qui devait être mis au rebut suite à son remplacement dans le cadre du plan de renouvellement annuel et de modernisation du parc informatique de Marseille Provence Métropole.

Les écrans sont cédés en l'état sans garantie de bon fonctionnement ou de bonne adaptation à l'usage qui en est projeté par la commune de Roquefort-la-Bédoule. En cas d'inadéquation à l'usage ou de

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

panne, la commune de Roquefort-la-Bédoule ne pourra se retourner contre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui est dégagée de toute responsabilité. La commune de Roquefort-la-Bédoule ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou dotation nouvelle.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que compte tenu de leur remplacement, les matériels annexés à la présente délibération doivent être réformés ;
- Que dans le cadre d'une démarche de développement durable, ce matériel peut être utilisé à d'autres fins par l'une des communes membres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Que cette cession favorise une bonne gestion patrimoniale du matériel informatique des collectivités membres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la cession à titre gratuit de 20 écrans plats TFT, dont la liste est ci-annexée, au profit de la commune de Roquefort-la-Bédoule.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013